



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 45742

Texte de la question

M. Yves Bonnet appelle l'attention de M. le ministre de la defense sur la reduction brutale des credits de recherche affectes a la lutte anti sous-marine. En effet, la France a su, au fil des ans, acquerir des competences reconnues, et se hisser au premier rang mondial dans le domaine des technologies de lutte anti sous-marine. Ces acquis semblent aujourd'hui serieusement remis en question tant la contrainte financiere se fait pesante. Or, l'arme sous-marine peut etre identifiee comme la plus a meme de menacer tant notre force de dissuasion que nos forces de projection, le nombre de submersibles en service dans le monde ayant ete multiplie ces dernieres annees, particulierement dans les zones potentiellement conflictuelles. Si la France baisse la garde dans ce domaine, il n'y aura plus en Europe que la seule Grande-Bretagne qui disposera de la maitrise des competences necessaires a la lutte anti sous-marine. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser comment il compte preserver les capacites de notre pays dans ce domaine de competences.

Texte de la réponse

Une puissance maritime telle que la France qui a su, depuis de nombreuses annees, creer et developper une flotte sous-marine sur laquelle repose notamment une partie des vecteurs de la dissuasion nucleaire, doit poursuivre ses efforts pour conserver cet outil militaire operationnel au plus haut niveau technologique, garant de sa credibilite. La situation geopolitique d'ensemble et la necessite de proteger nos forces navales ont conduit le ministere de la defense a consacrer d'importantes ressources financieres, techniques et humaines a la composante sous-marine. L'efficacite d'un sous-marin repose essentiellement sur son invulnerabilite, sa capacite a detecter les vecteurs adverses, a analyser les menaces sans etre repere et a lutter contre l'adversaire. C'est pourquoi le secteur industriel concerne revet une importance toute particuliere. Aussi, pour ce domaine strategique, il convient de mener un effort suffisant de recherche, de developpement et d'industrialisation, afin d'assurer sans risque le maintien d'un outil industriel competent. Le panorama francais dans le domaine de la detection sous-marine est actuellement constitue de deux acteurs majeurs : la direction des constructions navales (DCN) et la societe Thomson Marconi Sonar (TMS), ainsi que d'un ensemble de PME-PMI, de laboratoires et d'universites. A travers leur filiale commune UDS International, la DCN et TMS sont associees pour commercialiser a l'exportation leurs produits communes. Les activites de ces deux acteurs industriels sont complementaires. La DCN a vocation a concevoir et a realiser les batiments destines a la marine nationale et aux marines etrangeres clientes. Elle confie a son etablissement DCN Ingenierie-centre Sud, la conception et la maitrise d'oeuvre des systemes d'armes installes a bord des batiments. TMS est principalement un equipementier qui realise des etudes et des travaux de developpement et d'industrialisation, en particulier dans le domaine des sonars. Les autres intervenants presentent un caractere important au sens de l'innovation. Dans les annees 1980, jusqu'au debut des annees 1990, le lancement de grands programmes navals a necessite des developpements importants de ces technologies. Depuis lors, les credits des etudes ont ete reduits de plus de 50 %. Cette reduction s'explique par l'absence de nouveaux programmes, par les retards engendres dans les developpements des futures realisations (sous-marin d'attaque, fregate anti-sous-marine) et par les contraintes budgetaires actuelles. Pour ce qui concerne la repartition des credits d'etudes, le ministere

de la defense s'attache a preserver les competences de chaque intervenant et a respecter un equilibre entre les concepteurs de systemes d'armes et les equipementiers. Ainsi, plus de la moitie des credits est redistribuee sous forme de contrats a l'industrie privee et aux laboratoires exterieurs a la defense. La part allouee a TMS a, quant a elle, peu varie depuis 1990. Le ministere de la defense conduit une etude approfondie d'analyse des competences et des moyens en vue de definir une politique destinee a promouvoir une complementarite entre les differents acteurs de ce domaine strategique et preparer ainsi les positionnements dans un cadre europeen.

Données clés

Auteur : [M. Bonnet Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45742

Rubrique : Defense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6240

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 947